

# **25 ANS DE FORMATIONS FRANCO-ALLEMANDES EN SCIENCES JURIDIQUES A L'UNIVERSITE PARIS OUEST-NANTERRE-LA DEFENSE**

## **HISTORIQUE ET IMPACT INTERNATIONAL**

Les formations DROIT/ALLEMAND de notre Université vont fêter en octobre 2011 le 25e anniversaire de la création de leur premier diplôme nanterrois : le Bi-DEUG - mention Droit allemand (aujourd'hui intégré dans la Licence bilingue « Droit français / Droit allemand »). Offrant à ses étudiants (aujourd'hui plus de 300) plus de 25 unités d'enseignement en matière de droit allemand, coopérant avec plus de 20 facultés de droit des pays germanophones (échanges Erasmus-Socrates), développant avec ses partenaires de Potsdam des cursus intégrés binationaux (soutenue aujourd'hui par l'Université Franco-Allemande), Nanterre est depuis les années 90 la première université de France pour l'enseignement du droit allemand. Nos formations n'ont pas depuis cessé d'innover en matière de coopération universitaire européenne (en particulier avec les Universités d'été européennes de Vilnius, Lituanie !).



Le 18 mars 2010, Monsieur l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Paris nous a fait l'honneur d'inviter les étudiants et le personnel enseignant et administratif de nos cursus à une réception en sa résidence de l'Hôtel Beauharnais.

**A cette occasion, le Professeur Otmar Seul a présenté l'historique de ces formations et expliqué leur impact international.**

### **Extrait de son discours :**

Paris, Hôtel de Beauharnais, le 18 mars 2010

### **Réponse**

à S.E. l'Ambassadeur d'Allemagne  
Monsieur Reinhard SCHÄFERS

*« Je remercie particulièrement d'abord tous les collègues qui enseignent à Nanterre dans le cadre de nos cursus franco-allemands et spécialement*

*celles avec qui je partage la direction de ces cursus : la Professeure Stephanie Dijoux (qui a aussi joué un rôle déterminant dans l'organisation de cette soirée) ainsi que nos collègues Annette Sousa Costa, Frédérique Niboyet et Kerstin Peglow pour ce qui est du programme allemand, les professeurs Sophie Robin-Olivier et Jean-Sylvestre Bergé pour ce qui est du programme français.*

*La spécificité de ces cursus réside dans le fait que deux UFR en sont partie prenante, celle de Sciences Juridiques, Administratives et Politiques et celle de Langues et Cultures Etrangères ; de là, une collaboration entre juristes et germanistes qui implique que des linguistes et des civilisationnistes se familiarisent avec le champ lexical et l'histoire du droit et que des juristes soient prêts à réfléchir à la dimension linguistique de leur discipline. Cela se traduit depuis 2007 dans le domaine de la recherche au sein du Centre de Recherche Pluridisciplinaire et Multilingue (CRPM) : les enseignants-chercheurs de ces cursus apportent leur expertise à des travaux de recherche sur les analyses de concepts de l'Etat, de questions de terminologie et d'interculturalité.*

*La spécificité de nos cursus nécessitait de nouveaux profils d'enseignants requérant l'accord de la section Langues et littératures germaniques et scandinaves du Conseil national des universités (CNU). Nous saluons particulièrement les professeurs Maurice Godé et Gérard Raulet qui ont, au cours de leur présidence, ouvert la germanistique à des cursus interdisciplinaires et, de ce fait, à la possibilité de nommer des professeurs ayant un profil juridique.*

*Que soient ici remerciés les nombreux professeurs de Nanterre qui enseignent à Potsdam dans le cadre de nos cursus « intégrés » ainsi que dans le programme « droit français » à Munster et dans d'autres universités partenaires. Je pense en particulier à celles et ceux qui y ont participé durant de longues années et y participent toujours : nos collègues René Texidor, Claude Pernet, Géraud de Geouffre de la Pradelle, André Legrand, Marie-France Nicolas, Valérie Nicolas-Dherbecourt, Jean-François Chassaing, Odile Roy, Thomas Habu Groud et Frédérique Niboyet.*

*Mes remerciements vont aussi aux directrices et directeurs des deux UFR, garants de ces cursus interdisciplinaires et bilingues. L'initiateur de ces cursus est Jacques Phytillis, pendant de longues années directeur de l'UFR de sciences juridiques, administratives et politiques. C'est lui qui, au milieu des années 80, au vu des nécessités de l'intégration politique, économique et sociale européenne, eut l'idée géniale de mettre en place des cursus qui proposaient à des étudiants en droit ayant des compétences linguistiques – en parallèle à l'étude du droit français – une spécialisation dans le droit de l'un des plus importants pays partenaires européens, c'est-à-dire un double cursus bilingue initiant à deux cultures juridiques. Outre l'introduction au droit anglo-américain, le « Bi-DEUG », comme on l'appelait, proposait aussi, pour la première fois en octobre 1986, un diplôme en droit allemand. Son programme, tout comme les programmes des diplômes auxquels il sert de support en Licence et en Maîtrise avaient été conçus par Madame Ulrike Steinhorst,*

*avocate allemande et directrice du Bi-Deug durant les deux premières années. Il revient donc au Professeur Phytillis et à Madame Steinhorst une place d'honneur dans l'histoire de nos cursus. Malheureusement, Jacques Phytillis n'est plus parmi nous aujourd'hui. Tout comme lui, ses successeurs à la fonction de directeur d'UFR, Jean-Marie Demaldent, Marie-Jeanne Campana, André Legrand, Lucile Tallineau, Jacqueline Domenach, Matthieu Conan – au même titre que les directeurs de l'UFR de langues et cultures étrangères de Joseph Savi à Sylvaine Hughes en passant par Bernard Darbord, ainsi que les présidents de notre Université – de Paul Larivaille à Bernadette Madeuf (première Présidente) en passant par Michel Imberty, André Legrand, Olivier Audéoud – toutes et tous sont acteurs de la réussite de nos cursus. Car il s'agissait, et il s'agit même plus que jamais, d'assurer la pérennité de tels projets innovants, c'est-à-dire de créer en permanence des conditions générales favorables pour qu'ils continuent à se développer. Cela n'est pas entreprise aisée à une époque de mutations comme la nôtre : instaurer un espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche conforme aux critères du processus de Bologne exige que les universités françaises, elles aussi, entreprennent une réforme de grande envergure. La contestation dans les universités n'est pas le fruit du hasard ; ne ressentons-nous pas chaque jour que les réformes structurelles – jusqu'à présent – vont de pair avec des moyens réduits, si bien qu'il pourrait nous être difficile de maintenir les hauts niveaux qualitatifs que nous avons atteints ?*

*Naturellement, je remercie aussi toutes celles et ceux qui, dans les UFR, assurent au niveau administratif la responsabilité de la bonne marche de nos cursus et, au Service central des relations internationales, celle des échanges avec nos universités partenaires. Représentantes de nombreux autres collaborateurs, je citerai Mme Annie Braud – pour les premières années –, ainsi que Mmes Martine Vallotton, Catherine Jestin et Muriel de Flavis – pour l'administration actuelle.*

*Je tiens à transmettre également mes remerciements tout particuliers à nos 13 Universités partenaires allemandes, dont les facultés de droit, qui depuis le début des années 90 ont non seulement mis à notre disposition, dans le cadre des programmes Erasmus/Socrates, des places d'étudiants pour les années passées à l'étranger, mais ont surtout mis à notre disposition des enseignants. Offrir plus de 25 cours en droit allemand était et reste difficile à réaliser seul, malgré tous les efforts nanterrois pour créer des postes de professeurs et de maîtres de conférences pour les spécialistes du droit allemand. Nous exprimons notre reconnaissance à tous ceux qui depuis de nombreuses années ont assuré des cours en droit allemand à Nanterre : les professeurs Werner Merle, Eckart Klein, Tilman Bezenberger, Wolfgang Mitsch et Uwe Hellmann ainsi que les Docteurs Matthias Becker, Ralf Willer, Christoph Luther et Jan Kayser de Potsdam ; les Professeurs Heinrich Dörner, Wilfried Schlüter, Heinz Holzauer, tout comme le Docteur Rainer Kemper de Munster, le Professeur honoraire Günter Papperitz de Mannheim, les Professeurs Marita Körner de Munich, Winfried Kluth de Halle-Wittenberg, Ansgar Staudinger de Bielefeld, Volker Neumann de Berlin (Université Humboldt) et Matthias Rossi*

d'Augsbourg.

*Si, parmi les partenaires allemands, nous mettons un accent particulier sur l'Université de Potsdam, c'est, comme chacun le sait, qu'au milieu des années 90, nous avons posé avec elle la deuxième étape de notre formation juridique franco-allemande : à savoir la création d'un cursus franco-allemand intégré avec double diplôme, reconnu et généreusement aidé par le Collège universitaire franco-allemand et, à partir de 2000, par l'Université franco-allemande qui lui a succédé. Le nom de Potsdam évoque immanquablement la dimension historique de notre entreprise, marquée par la chute du Mur de Berlin en 1989 et le processus de l'unité allemande en 1990 ; car notre Université partenaire se situe sur le territoire de l'ancienne RDA et a été refondée en juin 1991, succédant notamment à la Faculté des sciences juridiques et administratives de Potsdam-Babelsberg (autrefois Académie allemande des sciences politiques et juridiques "Walter Ulbricht"). Potsdam devait être la première Université des nouvelles régions fédérales associée à un cursus intégré franco-allemand soutenu par l'UFA. Le choix de ce partenariat s'expliquait aisément : le professeur Werner Merle de la Faculté de droit de l'Université de Munster et, depuis 1988/89, professeur invité à Nanterre pour le droit allemand, avait accepté une nomination à Potsdam ; il y a mis en place un cursus « droit français », en s'inspirant du modèle du Bi-DEUG nanterrois et en étroite coopération avec nous. Ainsi, les conditions pour que se développe un cursus intégré franco-allemand en sciences juridiques étaient-elles remplies aussi bien à Nanterre qu'à Potsdam. Nos remerciements vont – une fois de plus – au pionnier de Potsdam pour la création conjointe de cette filière d'excellence, le professeur Werner Merle, ainsi qu'à son successeur, le professeur Tilman Bezzenberger avec lequel nous devons relever un nouveau défi : assurer une position de premier rang au cursus, bien implanté aujourd'hui au niveau Bachelor et Master (selon le processus de Bologne), dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche qui se construit. La présence, ce soir, de Madame Michelle Lechner de Potsdam est assurément de bon augure et nous pouvons la remercier pour son humanité et son efficacité durant ses longues années de gestion administrative ; nous dépendrons encore de ses compétences.*

*L'expérience nous apprend qu'il n'est pas toujours facile de faire aboutir des innovations estimées opportunes face à des « blocages » des structures et des esprits. Nous l'avons constaté dès le début des années 90 alors que nous ouvrions nos diplômes de droit français également à des étudiants Erasmus qualifiés, sourds aux protestations de la Conférence des directeurs d'UFR des facultés de droit qui, en se référant à l'Allemagne, subordonnait une telle faveur à une contrepartie (réalisée par la suite), à savoir l'ouverture aux étudiants français du premier examen d'Etat pour les professions juridiques. Depuis, plus de 600 étudiants venus d'universités partenaires allemandes ont ainsi quitté Nanterre avec un diplôme d'Etat français en sciences juridiques. Au Brandebourg et dans d'autres régions fédérales, il leur est même possible, à la suite de la réforme universitaire, de faire prendre en compte la note obtenue à ce diplôme dans leur majeure « droit français » : cette note représente 30%*

*du premier examen d'Etat pour les professions juridiques. Quel progrès !*

*On peut déduire de mon exposé que nous devons également beaucoup aux institutions européennes, comme la Commission européenne (Erasmus/Socrates), et aux institutions franco-allemandes, par exemple le Haut Conseil culturel franco-allemand, sur les aides duquel nous pouvons compter lors de nos colloques : je suis très heureux que son Président d'honneur, Monsieur l'Ambassadeur Jacques Morizet, Ambassadeur de France, soit présent aujourd'hui. L'Université franco-allemande (UFA) – représentée aujourd'hui par son ancien secrétaire général, Monsieur Stefan Geifes – mérite notre plus grande reconnaissance. Au cours de ses 10 années d'existence, elle a fourni une part importante des infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de notre cursus et a financé la promotion linguistique ; chaque année (ces derniers temps), elle a mis jusqu'à 100 bourses à disposition pour la poursuite d'études de nos étudiants dans l'université partenaire et elle a accordé des bourses pour soutenir des cotutelles de thèses de nos étudiants diplômés.*

*Mais, l'UFA a surtout promu nos projets de dimension européenne qui s'appuient largement sur la coopération de l'enseignement supérieur ainsi que sur le dialogue interculturel. En effet, et c'est là que réside leur originalité, nous avons fait de nos cursus franco-allemands, depuis le début des années 90, le pivot et le centre d'un réseau européen dans le domaine des sciences juridiques ; ce réseau compte actuellement plus de 30 universités. Cette forme de coopération favorise surtout le transfert de connaissances dans le domaine de la recherche : ainsi, plus de 30 séminaires et colloques ont-ils d'ores et déjà eu lieu à Nanterre et dans nos universités partenaires européennes. Traitant d'abord des questions politiques et juridiques de l'unité allemande, ils ont, par la suite, mis de plus en plus l'accent sur les questions de l'intégration européenne – en particulier sur le processus d'harmonisation juridique dans les pays de l'Union européenne, sur le développement de l'espace de l'enseignement supérieur en Europe et sur la problématique de l'Europe sociale. Notre idée la plus novatrice fut assurément de créer des Universités d'été franco-allemandes et euro-péennes pour réfléchir, en concertation avec nos partenaires, au processus d'intégration européen. Les thèmes généraux de ces universités d'été : « Espace juridique européen », « L'Europe, une communauté de valeurs », « Solidarité en Europe », « Protection de la personne privée en Europe » se focalisent sur la question fondamentale de « l'identité européenne », de ses présupposés et de ses politiques dans le contexte de la mondialisation. Depuis l'élargissement de l'Union Européenne en 2004, notre Université d'été de Vilnius, organisée conjointement par l'Université Johann Wolfgang Goethe de Francfort-sur-le-Main et l'Université de Vilnius (nos partenaires Erasmus/Socrates), tiendra sa septième édition en juillet prochain. Grâce à l'engagement de Mesdames les directrices d'UFR Lucile Tallineau et Jacqueline Domenach ainsi que de collègues comme Patrick Daillier et Soazick Kerneis, l'Université d'été de Vilnius est devenue une manifestation prestigieuse de notre UFR de sciences juridiques et politiques. Tout comme l'Ecole de droit allemand et l'Ecole de droit français que nos UFR avaient mis en place antérieurement dans cette Université, elle a vocation à éveiller*

*l'intérêt pour la langue et la culture juridique allemande et française dans les nouveaux états-membres de l'Union européenne. Car ses cours et ateliers n'intéressent pas seulement les étudiants de Master, les doctorants et les professeurs venus des pays organisateurs, mais aussi ceux venus des pays voisins d'Europe centrale et orientale : depuis l'an dernier, l'Université de Łódź, en particulier, est représentée par une forte délégation. Depuis des années, d'étroits partenariats Erasmus nous lient aux universités polonaises (Białystok et Łódź en 2000, Cracovie en 2004, Varsovie/Université Cardinal Stefan Wyszyński en 2005...). Depuis 10 ans, dans le cadre de notre réseau européen, nous mettons en oeuvre une coopération universitaire franco-germano-polonaise dans l'esprit du Triangle de Weimar : rencontres annuelles de nos responsables Erasmus, journées d'étude communes et invitations réciproques à des conférences.*

*Actuellement, un autre objectif, de nos cursus franco-allemands réside dans la coopération avec les universités de l'espace méditerranéen – une idée à laquelle étaient favorables les deux Universités d'été organisées en Europe du Sud en coopération avec Potsdam (Mandelieu-La Napoule en 2005, Florence en 2007). Sur fond d'Union méditerranéenne, décidée en 2008, notre proposition d'option trilingue dans le cadre du programme franco-allemand de notre Master bilingue des droits de l'Europe, soutenue par Madame Jacqueline Domenach, directrice d'UFR, et entérinée l'an dernier par l'Université, s'avère une offre ouvrant de nouvelles perspectives professionnelles et favorablement accueillie par les étudiants. Des étudiants plus particulièrement issus des populations immigrées (Maghreb, Proche/Moyen-Orient, Turquie) aimeraient acquérir une troisième culture juridique et présenter, pendant leur dernière année d'études, un travail de Master qui inclurait le pays tiers dans une comparaison juridique.*

*L'hommage qui m'est rendu aujourd'hui me donne l'occasion d'adresser mes remerciements tout particuliers aux étudiants eux-mêmes. Car, en fin de compte, ce sont eux qui mettent en oeuvre avec succès nos projets de cursus d'excellence : sans leur ambition, sans leur disposition à la performance, sans leurs idées et leur stimulation nous ne serions ni « excellents », ni « innovants »! Cinq places parmi les dix premiers de tous les diplômés de Masters bilingues en 2009, leurs excellentes performances au concours Charles Rousseau de procès simulés en droit international ou au concours Lysias de plaidoiries ou encore une mission d'interprète spécialisé lors de nos universités d'été en sont autant de preuves. A cela s'ajoute, il faut le dire une ambiance de travail particulière, propice à la créativité et au dialogue entre étudiants, enseignants et administration, grâce à des délégués étudiants, désormais guidés et épaulés par l'Association des diplômés des Cursus Franco-Allemands, et grâce à des structures d'information et de communication efficaces. Ce concours que nous apportons pour faire vivre la démocratie universitaire est-il menacé au moment où nos UFR se retrouvent dans une situation de profonde mutation ? Je pense que durant ces 25 années nous avons développé une culture particulière du vivre-ensemble qu'il s'agit de préserver – et ce,*

*nonobstant toutes les contraintes dues aux formes de gouvernance « modernes »».*